



République Française - Département de la Moselle

Arrondissement de Metz-Campagne

COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT-SIX

à 19 heures 30, en Mairie

Membres présents : Mesdames et Messieurs Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY, Nathalie RAVAINÉ, Sabine PARTICELLI, Léo FAVASULI, Clarisse CHARLET, Nicolas RAVAINÉ, Annie BRULLOT, Nicolas AUBRY, Baptiste VINCENT, Laetitia HENRY, Daniel GIEREND, Eugénie MERCIER, François PERNET, Aurélie LARUE Audrey ECKER, Lionel DOMINGUES SOUTO, Loyce CZAPKA

Membre absent excusé ayant donné procuration : Anne WINGELINCKX ayant donné procuration à Nicolas RAVAINÉ

Membres absents sans procuration : /

Convocation du 26 mars 2026.

Secrétaire de séance : Nicolas RAVAINÉ

La séance est ouverte à 19h33, sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

N° 2026/003/010

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE CHASSE

Par suite de l'arrêté préfectoral du 20 avril 2023 portant cahier de charges type des chasses communales pour la Moselle, les communes avaient procédé au renouvellement des baux de chasse pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033.

Le renouvellement du Conseil municipal à la suite des élections du 15 mars 2026 requiert de désigner les nouveaux membres de cette commission qui est fixé selon ledit cahier des charges au nombre deux conseillers municipaux.

Après appel à candidature, se propose :

- Baptiste VINCENT
- Nicolas RAVAINÉ

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L429-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023-DDT-SERAF-UFC N°9 du 20 avril 2023 portant cahier de charges type des chasses communales ;

Vu l'article L. 2121-21 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 abstentions, les membres suivants pour siéger, avec M. le Maire, à la Commission consultative communale de chasse : Nicolas RAVAINÉ et Baptiste VINCENT

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 20 heures et 31 minutes.

Pour extrait conforme,
Vigy le 30 mars 2026,

Le Maire,
Sylvain WEIL,

